

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic pollution complémentaire (sondages et piézairs), diagnostics techniques préalables à la démolition, y compris de structure et étude de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition sur le site d'une ancienne laiterie à Isigny (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 28 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Porcherie de 1913 à 1972 (activité soumise à autorisation), fromagerie de 1983 à 2004)
PLU :	UBa (correspond à l'ancien site Lactalis, pour lequel sont précisées des dispositions imposant une reconversion globale du site, comprenant la démolition de certaines constructions et l'aménagement ou la reconstruction à l'identique de certaines autres) et N en partie.
PROJET :	La friche a fait l'objet de plusieurs projets d'achat qui n'ont pu aboutir au regard notamment du coût prévisionnel de démolition des bâtiments. La collectivité souhaite un accompagnement afin de rendre plus attractive la zone du site auprès d'éventuels investisseurs.
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 1-12-17 Commission permanente régionale du 29-01-18
PROPRIÉTAIRE :	Lactalis Investissement
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie			
Interventions autres territoires								
Ancien site Lactalis à Isigny Diagnostics techniques et études de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition Réutilisation du site à définir au regard des conclusions des diagnostics	Isigny Omaha Intercom	70 000 €	35%	24 500 €	20%	14 000 €	45%	31 500 €

ROUEN, le **20 FEV. 2018**

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

